



COMMUNE DE DARNETAL
Département de la Seine Maritime

PLAN LOCAL D'URBANISME



Elaboration du PLU
Prerite le 15-12-2011
Arrêtée le 29-06-2015
Approuvée le

Plan n°3 : plan du patrimoine remarquable

Echelle :
1/4000°



1. PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL

Patrimoine architectural protégé au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme

- Eléments bâtis
- 1 N° d'ordre des bâtiments d'habitat recensés à l'Inventaire général du Patrimoine culturel

Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme

- ▨ Pelouses calcaires
- Alignements d'arbres têtards
- Alignements d'arbres (autres)
- Haie paysagère
- Haie sol/hydraulique
- Haie brise-vent
- Groupement d'arbres
- ▲ Ancien verger
- Arbres isolés remarquables
- Arbres têtards remarquables
- Mare - Milieu aquatique

2. INDICATIONS DIVERSES

- Réseau hydrographique